

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Qu'est ce que la Confirmation

?

- Questions courantes - Les sacrements -



Date de mise en ligne : mardi 10 juillet 2007

De même que la Pentecôte représente l'achèvement du Mystère pascal, que le Seigneur a voulu appeler son « baptême » (Lc 12, 50), de même le sacrement de la confirmation perfectionne et « confirme » l'effet du sacrement de baptême, en conformant davantage au Christ le baptisé (voir Caractère). Toute Suvre de sanctification est liée particulièrement à l'Esprit Saint : il est donc au principe de la régénération baptismale (cf. Jn 1, 33) ; mais le baptisé ne reçoit alors qu'un germe de vie divine ; il lui appartient de le laisser croître, avec la fertilisation de la grâce. Il convenait, en conséquence, qu'un sacrement vînt donner toute sa mesure au Don de l'Esprit Saint, sacrement évoqué dans les Actes des Apôtres comme distinct du baptême : Pierre et Jean « descendirent chez les Samaritains et prièrent pour eux, afin que l'Esprit Saint leur fût donné.

Car il n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains, et ils recevaient l'Esprit Saint » (8, 15-17 ; cf. 19, 4-6). Le rite de la confirmation comporte d'abord une imposition des mains sur tous les confirmands, liée à une prière qui demande au Père l'envoi de l'Esprit aux sept dons ; puis une onction de saint chrême sur le front de chacun, dont le sens est précisé par la formule : « N., reçois la marque (voir Caractère) de l'Esprit Saint qui t'est donné », à laquelle le confirmé répond Amen. Le ministre du sacrement est normalement l'évêque, qui jouit de la plénitude de l'Esprit Saint, reçue à l'ordination épiscopale ; mais il peut déléguer un ou plusieurs prêtres pour célébrer à sa place la confirmation. De même, quand il confirme un nombre important de personnes, il s'associe les prêtres qu'il veut : ceux-ci imposent les mains avec lui lors de la prière générale, et participent aux onctions individuelles.

Dans les cas où l'on baptise des adultes, il est souhaitable que la confirmation soit donnée immédiatement après le baptême ; on omet alors l'onction de saint chrême qui suit l'aspersion baptis-male, pour donner tout son relief à l'onction de confirmation. Les prêtres qui baptisent un adulte ont la faculté de donner la confirmation aussitôt après ; on retrouve ainsi les rites antiques de l'initiation chrétienne qui, dans la même nuit de Pâques, procuraient aux néophytes les grâces complémentaires des sacrements de baptême, de confirmation et de l'Eucharistie.